

POLLUTION *Lumineuse*

ET SI VOTRE COMMUNE
REDÉCOUVRAIT LA NUIT



91%

Pourcentage du territoire d'Occitanie exposé à un niveau élevé de pollution lumineuse, en 2019¹.

C'EST QUOI LA POLLUTION LUMINEUSE ?



Définition

La pollution lumineuse désigne la dégradation de l'environnement nocturne par l'excès d'émission de lumière artificielle. L'urbanisation des territoires constitue la cause de son développement via l'éclairage de l'espace public ou des espaces privés, intérieurs comme extérieurs. Cette lumière a des effets néfastes sur la santé humaine, de nombreux êtres vivants, l'observation des étoiles ou encore les consommations d'énergie.

Éclairage public Responsabilité du Maire

Le maire n'a pas d'obligation d'éclairer. Au titre de son pouvoir de police, l'installation d'un éclairage ou non est laissée à son appréciation. Si la décision d'éclairer est prise, l'entretien pour le fonctionnement des installations devient obligatoire. Il doit informer par tout moyen à sa disposition (signalétique, affichage, bulletin, site...) les habitants et visiteurs des dispositions prises par arrêté municipal. Par ailleurs, le maire est responsable de la bonne application de la réglementation nationale en matière d'éclairage.





Réglementation

L'arrêté du 27/12/2018 fixe des prescriptions techniques pour tout nouvel éclairage et des heures d'extinction pour les bureaux, les magasins, les parcs, ... Ses dispositions s'appliquent progressivement jusqu'au 1^{er} janvier 2025 (exemple : remplacement des luminaires de type « boule » au plus tard le 01/01/2025).

Éclairage et sécurité

Risque de délinquance

Les retours d'expériences des services des Préfectures, de police et de gendarmerie montrent qu'il n'existe pas d'augmentation des délits suite à l'extinction de l'éclairage public. 80%² des vols et agressions ont lieu de jour entre 8h et 18h.

Sécurité routière

Sur les routes non éclairées, les conducteurs abaissent leur vitesse (ex : -20% dans un quartier de Rouen)³ et augmentent leur vigilance. Ce type de comportement est susceptible de diminuer les accidents.

Sentiment d'insécurité

L'utilisation de l'espace public la nuit n'est pas vécue par tous de la même manière (ex : personnes âgées, femmes, ...). Écoute, explications et pédagogie auprès de la population sont nécessaires à mettre en œuvre pour accompagner l'extinction et l'adapter en fonction des usages des habitant(e)s pour que la ville reste agréable pour tou(te)s.



5 BONNES RAISONS



d'appuyer sur le
bouton « OFF »



LUTTER contre le réchauffement climatique



L'extinction lumineuse permet de réduire les consommations énergétiques et participe à la diminution des émissions de gaz à effet de serre.

Éteindre permet de limiter les lumières intrusives et de s'assurer d'un sommeil de qualité tout en respectant le rythme biologique de l'alternance jour/nuit (cycle circadien). Cela maintient la production normale de mélatonine, hormone qui régule de multiples fonctions dans le corps humain. En période estivale, l'extinction permet aux habitants de pouvoir laisser leurs fenêtres ouvertes afin de bénéficier de la fraîcheur de la nuit.



PRÉSERVER la santé des citoyens



Comme pour l'homme, de nombreux êtres vivants ont besoin d'obscurité pour accomplir leurs cycles de vie. Cela est encore plus vrai pour 30% des vertébrés et 65% des invertébrés qui sont tout ou partie nocturnes⁴. L'extinction de l'éclairage permet le retour de certaines espèces et la diminution des mortalités pour d'autres. L'extinction en « cœur de nuit » constitue une première étape essentielle à mettre en œuvre. Pour favoriser l'accueil de la biodiversité, des solutions techniques complémentaires permettent de limiter les impacts en début (crépuscule) et fin (aube) de nuit, périodes très favorables au déplacement et à l'alimentation de certaines espèces.



FAVORISER l'accueil de la biodiversité



5 BONNES RAISONS



d'appuyer sur le
bouton « OFF »



RÉDUIRE les factures d'électricité, de gestion et d'entretien de l'éclairage public



En 2023, l'éclairage public représente 41% des consommations d'électricité des collectivités françaises⁵. L'extinction des luminaires permet un gain financier important pour les collectivités. Les économies générées peuvent ensuite être réinvesties dans la rénovation du parc d'éclairage existant, via un plan pluriannuel d'intervention. Outre la conformité réglementaire, ce travail de fond permet une mise en sécurité du parc ainsi qu'une réduction importante des coûts de maintenance et d'entretien.

Environ 3 000 étoiles sont visibles à l'œil nu dans un ciel non pollué⁶, contre moins d'une vingtaine en ville. La qualité exceptionnelle d'un ciel étoilé constitue une source supplémentaire d'attractivité touristique, comme peuvent en témoigner les parcs Nationaux des Pyrénées et des Cévennes qui disposent du label « Réserve internationale de ciel étoilé (RICE) » depuis plusieurs années.



FAVORISER l'observation des étoiles et encourager l'attractivité touristique



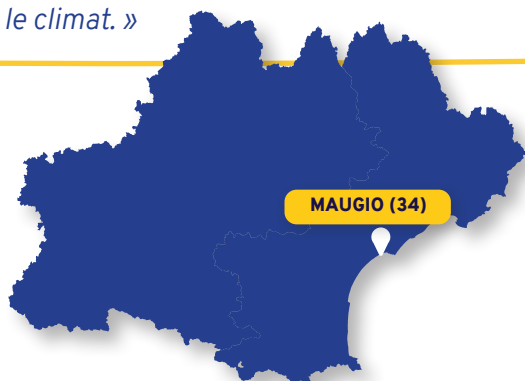
DES COMMUNES DÉJÀ ENGAGÉES EN OCCITANIE ...

MAUGUIO (34)

Yvon BOURREL

Maire et 1^{er} vice-président de l'Agglomération du Pays de l'Or

« Nous avons choisi de mettre en place l'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit depuis la fin de l'année 2018. Cette décision forte permet de préserver la biodiversité en recréant un environnement naturel pour la flore et la faune. Aujourd'hui, ce choix prend une autre dimension avec la crise énergétique qui secoue le pays. L'extinction de l'éclairage public la nuit s'inscrit pleinement dans la lutte pour le climat. »



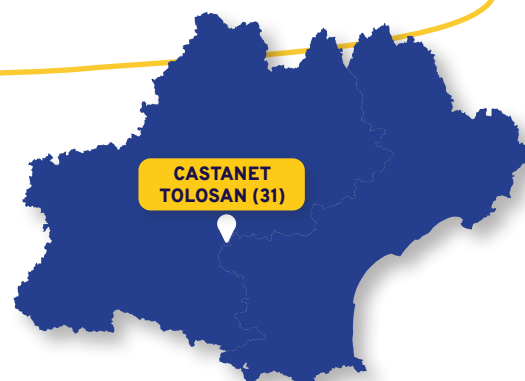
CASTANET TOLOSAN (31)



Marie GENET

Conseillère municipale - Déléguée à la biodiversité, à l'eau et à l'environnement

“Afin de préserver la trame noire de notre territoire et faire des économies d'énergie, nous nous sommes engagés dans une démarche d'extinction de l'éclairage public, inscrite à la reconnaissance Territoires Engagés pour la Nature. Cette démarche s'est voulue progressive et concertée. En octobre 2021, une première semaine de sensibilisation à la pollution lumineuse a été organisée, suivie de plusieurs expérimentations à l'échelle de quartiers, à l'échelle de la commune, en allongeant la phase d'extinction d'éclairage. En parallèle la commune a mis en place un schéma directeur d'aménagement de la lumière afin de définir sur du long terme des orientations en termes d'éclairage public”.



VOUS VOULEZ ALLER PLUS LOIN !

Une «trame noire» pour votre commune ...

Pour connaître les zones où l'éclairage est particulièrement impactant pour la biodiversité, la réalisation de « trames noires », complémentaires des trames vertes et bleues, constitue un outil important d'aide à la décision et à la mise en œuvre opérationnelle de mesures correctives. Cette nouvelle trame pourra utilement être intégrée dans vos documents de planification (SCoT, PLU-i, PLU).

Rendez-vous sur le site internet de l'ARB Occitanie



... et bien plus encore !

Retrouvez la carte des communes réalisant l'extinction de leur éclairage public en Occitanie, des informations complémentaires ainsi que les coordonnées des contacts locaux qui pourront vous accompagner dans la démarche d'extinction de votre commune.

Sources :

- 1 - ARB Occitanie - «Indicateur de pression - Pollution lumineuse en Occitanie» - mai 2022 - [Lien](#).
- 2 - Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales - « Etudes cadre de vie et sécurité » - 2007/2021.
- 3 - Mathilde BILLON - « L'impact de l'extinction de l'éclairage public sur la biodiversité au sein de la ville de Rouen » - 2019/2020 - [Lien](#).
- 4 - Office Français de la Biodiversité - Guide «Trame noire- Méthodes d'élaboration et outils pour sa mise en œuvre» - mars 2021 - [Lien](#).
- 5 - ADEME - 2023 - [Lien](#).
- 6 - Le Monde - « En ville, moins d'une vingtaine d'étoiles sont visibles à l'œil nu dans le ciel » - Tribune - octobre 2021 - [Lien](#).

POLLUTION *luminieuse*

**ET SI VOTRE COMMUNE
REDÉCOUVRAIT LA NUIT**

Remerciements

Cette brochure est le fruit d'un travail collectif
qui n'aurait pu voir le jour sans la contribution
et la relecture de nombreux acteurs.

Nous remercions chaleureusement les membres du groupe de travail
ayant participé à l'élaboration de cette plaquette :

l'Office Français de la Biodiversité, la Région Occitanie,
le réseau des Conseillers en Energie Partagés d'Occitanie,
le réseau des Parcs Naturels Régionaux d'Occitanie, France Nature Environnement
Occitanie Pyrénées et Occitanie Méditerranée,
Nature en Occitanie, l'Association Nationale pour la Protection du Ciel
et de l'Environnement Nocturnes, les Syndicats Départementaux
d'Énergie, l'Union Régionale des Centres Permanents
d'Initiatives pour l'Environnement.

ARB Occitanie
au service de la biodiversité
et de ses acteurs
arb-occitanie.fr

